

Avis du Conseil Citoyen d'Urgence Climatique de Ronchin sur la végétalisation le long de l'A1

Rédacteur (Groupe thématique Mobilité - Bien-être en ville) :

Vincent Boulanger

Théo Treels

Composition du Conseil Citoyen d'Urgence Climatique :

Annie Dumont

Loreline Fol

Patricia Johnson

Vanessa Guignandon

Bertrand Laville

Jean-Paul Heyman

Pierre-Alain Simon

Théo Treels

Vincent Boulanger

Sommaire

1	Introduction	1
1.1	Présentation du Conseil Citoyen d'Urgence Climatique :.....	1
1.2	Contexte	2
2	Constat	2
2.1	Boulevard de l'Europe/Rue de lesquin	3
2.2	Rue Louis Braille (Du sud au nord)	4
3	Synthèse.....	6
3.1	Aux abords de l'autoroute.....	7
3.2	Dans les parcs, jardins, espaces verts, bordure de champs.....	8
4	Bibliographie	9

1 Introduction

1.1 Présentation du Conseil Citoyen d'Urgence Climatique :

Le Conseil Citoyen d'Urgence Climatique est composé de citoyennes et citoyens tirés au sort parmi 40 candidat.e.s habitant.e.s de Ronchin.

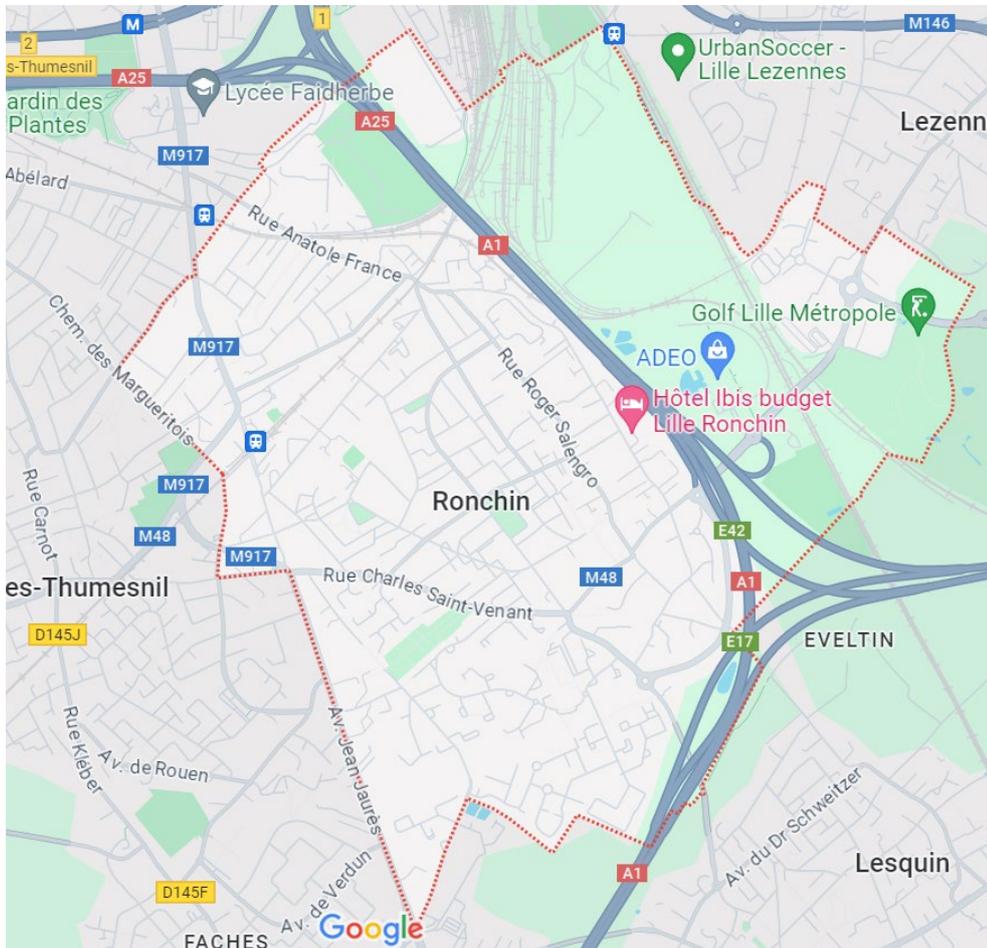
La mise en place du conseil citoyen fait suite à la déclaration d'état d'urgence climatique prise en conseil municipal en octobre 2020.

Installés depuis octobre 2021, les membres sont amenés à donner des avis consultatifs sur les sujets liés à la transition écologique.

Le conseil s'est organisé en trois groupes thématiques :

- Mobilité et bien-être en ville
- Nature, biodiversité et engagement citoyen
- Energie et consommation responsable.

1.2 Contexte



La commune de Ronchin est traversée par l'autoroute A1 avant son entrée dans Lille (comme représenté ci-dessus) et après la jonction entre l'autoroute A1 en provenance de Paris et l'autoroute A27 et A23 en provenance respectivement de Bruxelles et Valenciennes. Elle est considérée comme l'autoroute la plus fréquentée d'Europe.

Ce tronçon comporte 5 voies. Le trafic y est de 177 000 passages quotidiens (chiffre de 2006 du rapport INSEE Atlas transfrontalier Tome 8 : Transports et infrastructures - Trafics routiers)

Cet avis a pour but d'effectuer un constat sur la barrière végétale entre l'autoroute A1 et la population ronchinoise.

En effet, cette barrière permet, à la fois, la captation du partie du CO₂ et aussi une diminution du volume sonore provenant du trafic routier.

2 Constat

Le constat s'est fait tout le long du bord ouest de l'A1 commençant par la rue la plus au sud longeant l'A1, la rue Pierre Mauroy et se terminant au nord par l'IRPA de Ronchin.

De façon générale, les abords de l'autoroute sont bien arborés. Il y a même très souvent plusieurs

rangées d'arbres et d'arbustes. Néanmoins, des possibilités d'améliorations ont pu être relevées. Toutes les localisations citées ci-dessous peuvent être aménagés par un mélange d'arbustes et arbres afin d'y former une barrière végétale dense et efficace. Le détail du type de plantation sera énuméré dans le paragraphe 3 « Synthèse »

2.1 Boulevard de l'Europe/Rue de lesquin

- Une longue distance au niveau du champ entre la rue de Lesquin et le boulevard de l'europe n'a pas de barrière végétale. Cela correspond aux abords des parcelles 423, 247 et 248 qui sont privées comme le montre l'image ci-dessous :



- Continuité de ce manque de barrière végétale pour les parcelles 241 à 245 appartenant à la commune où se situe les jardins ouvriers boulevard de l'europe



- Dans ce secteur même si cela n'est pas aux abords directs avec l'autoroute, il y a le parc derrière l'église Sainte Rictrude. Il y a un réel besoin de proposer une couverture végétale tout le long du parc (parcelles 172 à 175) longeant le boulevard de l'Europe comme en atteste ces images où l'on remarque que l'on distingue très clairement le trafic de l'autoroute du parc:



Avis du CCUC de Ronchin sur la végétalisation le long de l'A1

2.2 Rue Louis Braille (Du sud au nord)

- Première parcelle le long de la sortie de l'autoroute pour arriver au rond-point, cette parcelle 5087 appartient à la MEL. Beau potentiel pour ajouter une barrière végétale dense en complément de ce qui est déjà existant un peu plus loin sur la parcelle :



- Toujours le long de la sortie de l'autoroute, la parcelle suivante se situe derrière un hôtel désaffecté (parcelle privée 4673). Barrière végétale à introduire (qui n'appartient pas à cet hôtel) comme le montre l'image ci-dessous :



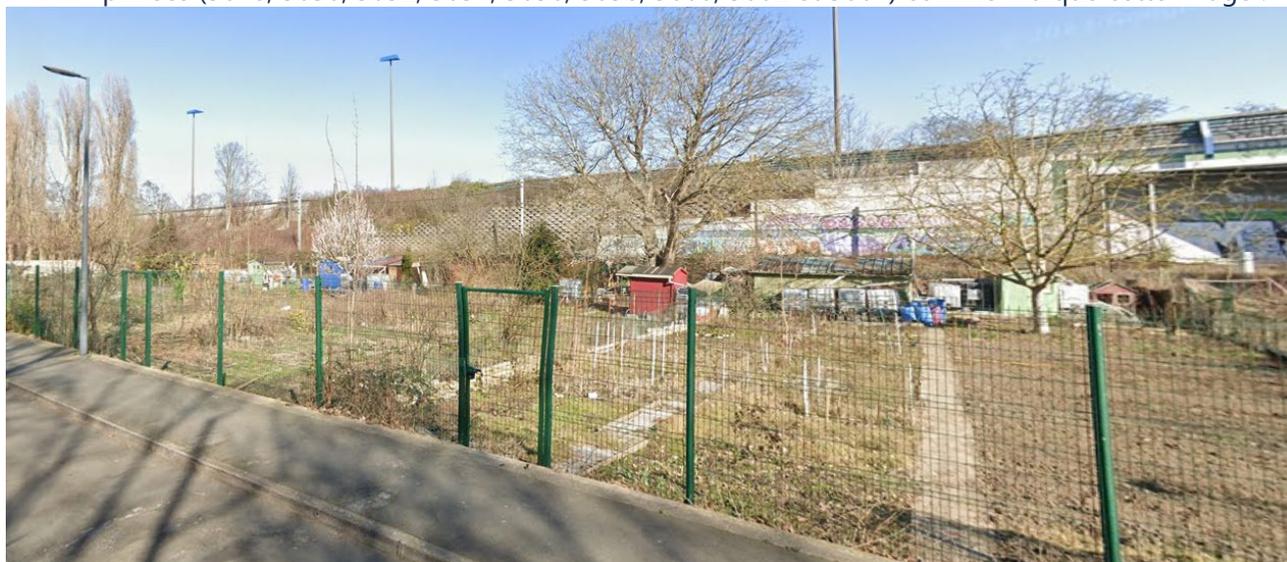
Avis du CCUC de Ronchin sur la végétalisation le long de l'A1

- Ensuite, nous pouvons remarquer une barrière végétale dense le long de l'autoroute (Parcelles 4674, 4672 et 4670) Ces parcelles sont dédoublées par les numéros 4673 qui est privé, 4671 appartenant à l'état et 4669 qui est privé. Ces parcelles se situent derrière l'hôtel ibis et le supermarché Aldi, la parcelle 4671 très grande est constituée d'herbes. Nous pouvons imaginer l'ajout de strates arborées et arbustives comme décrit dans le paragraphe 3:



Avis du CCUC de Ronchin sur la végétalisation le long de l'A1

- En continuant le long de l'autoroute, la barrière végétale est dense jusqu'aux jardins ouvriers (parcelle 4641 appartenant à la SNCF), où il est nécessaire d'implanter une barrière végétale. Seule possibilité pour cet localisation complexe (autoroute en hauteur suivi de'une ligne de chemin de fer proche et en contre bas), est d'incorporer une barrière végétale au fond des parcelles privées (5648, 5650, 5652, 5654, 5656, 5658, 5660, 5662 et 5664) comme indique cette image :



- Enfin, possibilité d'ajouter des arbres autour du boulodrome le long de l'autoroute (parcelles 5646, 5616 et 5614)

3 Synthèse

Plusieurs possibilités citées dans le paragraphe précédent pour compléter la barrière végétale déjà présente le long de l'A1 sont envisageables

La majorité des parcelles appartiennent à la commune, à la métropole et à l'état ce qui permet de pouvoir agir rapidement

Concernant les parcelles privées, il sera important d'informer les propriétaires de l'utilité d'arborer leur terrain le long de l'autoroute.

Que ce soit aux abords de l'autoroute ou dans les parcs, il est important d'allier arbres et arbustes afin de créer une barrière végétale dense, efficace et où la nature pourra se développer sans contrainte.

Ci-dessous, veuillez trouver une liste d'arbres et arbustes pouvant être implantés au climat de la commune de Ronchin

3.1 Aux abords de l'autoroute

➤ **Strates arbustives:**

- * Charme commun (*Carpinus betulus*)
- * Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*)
- * Cytise à balais commun (*Cytisus scoparius*)
- * Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- * Bourdaine commune (*Fagus sylvatica*)
- * Houx commun (*Ilex aquifolium*)
- * Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- * Néflier d'Allemagne (*Mespilus germanica*)
- * Prunier épineux (*Prunus spinosa*)
- * Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- * Groseillier noir (*Ribes nigrum*)
- * Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
- * Groseillier épineux (*Ribes uva-crispa*)
- * Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- * Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- * Viorne obier (*Viburnum opulus*)

➤ **Strates arborées :**

- * Érable champêtre (*Acer campestre*)
- * Érable plane (*Acer platanoides*)
- * Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- * Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- * Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
- * Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
- * Charme commun (*Carpinus betulus*)
- * Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- * Noisetier commun (*Corylus avellana*)
- * Peuplier tremble (*Populus tremula*)
- * Prunier merisier (*Prunus avium*)
- * Prunier à grappes (*Prunus padus*)
- * Saule blanc (*Salix alba*)
- * Saule roux (*Salix atrocinerea*)
- * Saule marsault (*Salix caprea*)
- * Saule cendré (*Salix cinerea*)

Avis du CCUC de Ronchin sur la végétalisation le long de l'A1

- * Saule à trois étamines (*Salix triandra*)
- * Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
- * Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- * Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- * Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*)
- * Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
- * Orme champêtre (*Ulmus minor*)

3.2 Dans les parcs, jardins, espaces verts, bordure de champs

➤ **Strates arbustives :**

Les haies champêtres et mixtes.

- * Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*)
- * Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)
- * Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- * Bourdaine commune (*Fagus sylvatica*)
- * Prunier épineux (*Prunus spinosa*)
- * Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- * Groseillier noir (*Ribes nigrum*)
- * Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
- * Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- * Viorne obier (*Viburnum opulus*)

➤ **Strates arborées :**

- * Châtaignier commun (*Castanea sativa*)
- * Érable champêtre (*Acer campestre*)
- * Érable plane (*Acer platanoides*)
- * Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- * Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
- * Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
- * Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- * Noisetier commun (*Corylus avellana*)
- * Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)
- * Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- * Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- * Peuplier tremble (*Populus tremula*)
- * Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- * Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- * Groseillier noir (*Ribes nigrum*)
- * Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
- * Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- * Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- * Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*)

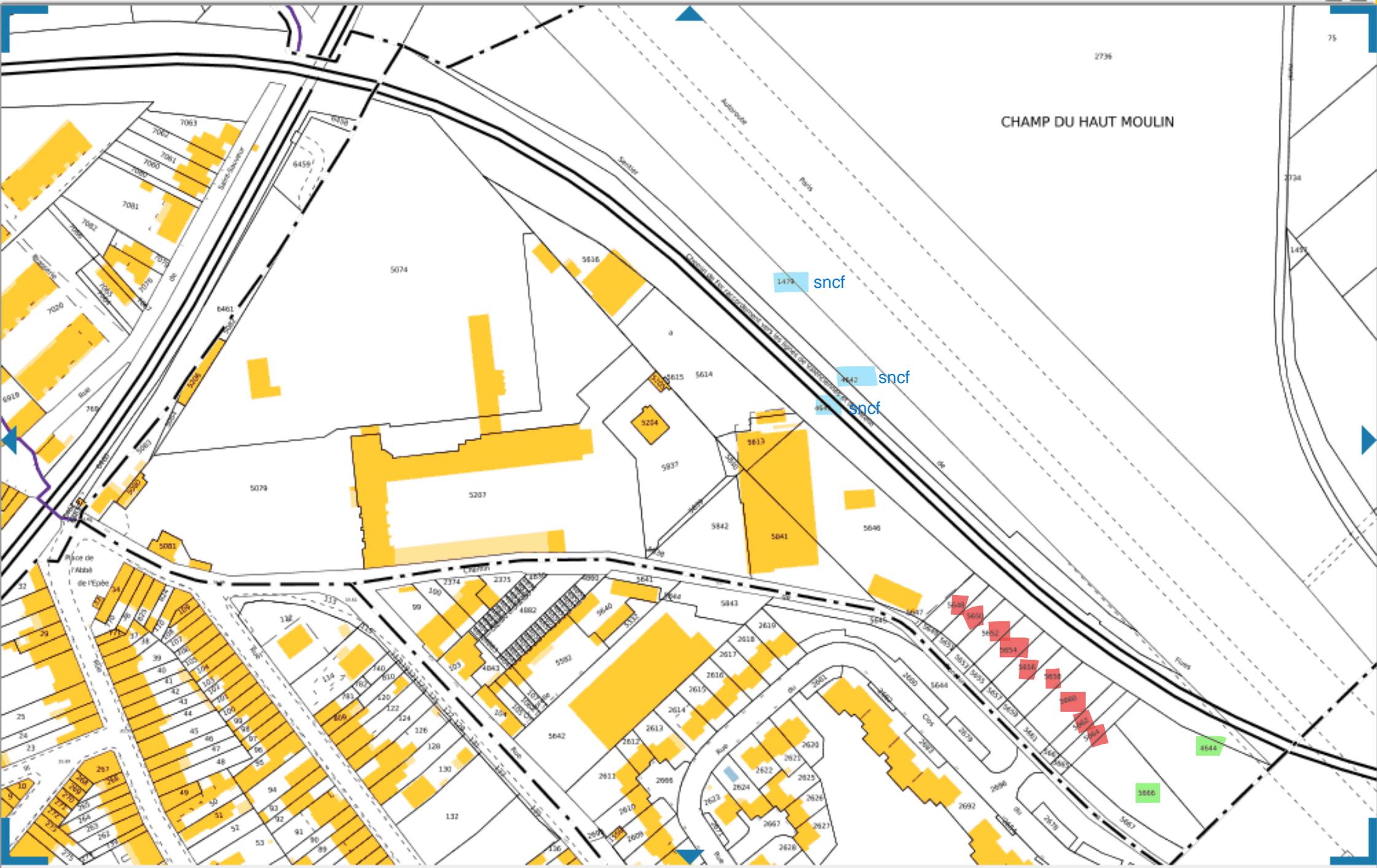


4 Bibliographie

<https://www.lille.fr/content/download/161666/2394231/file/ref+11+-+Guide++arbres+et+arbustes+NPC+Bailleul+29012010.pdf>

<https://www.cadastre.gouv.fr>

Le conseil citoyen d'urgence climatique de Ronchin



CHAMP DU HAUT MOULIN

1479 sncf

1442 sncf

1443 sncf

1826

1844



GRAND RONCHIN

CANTON

CANTON

DIRE

5668 mel

2156 mel

5670

5671

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440 état

4002 état

4006 état

4460 état

2173 DIRE

4670 état

4667

2085

2156

5671

5673

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679

5673

5680

5656

5213

4440

4002

4006

4460

2173

4670

5668

5670

5674

5676

5679



état

état

état

DIRE

état

mel

DIRE



AD

GRAND RONCHIN

253 DIRE

12 DIRE

26 DIRE

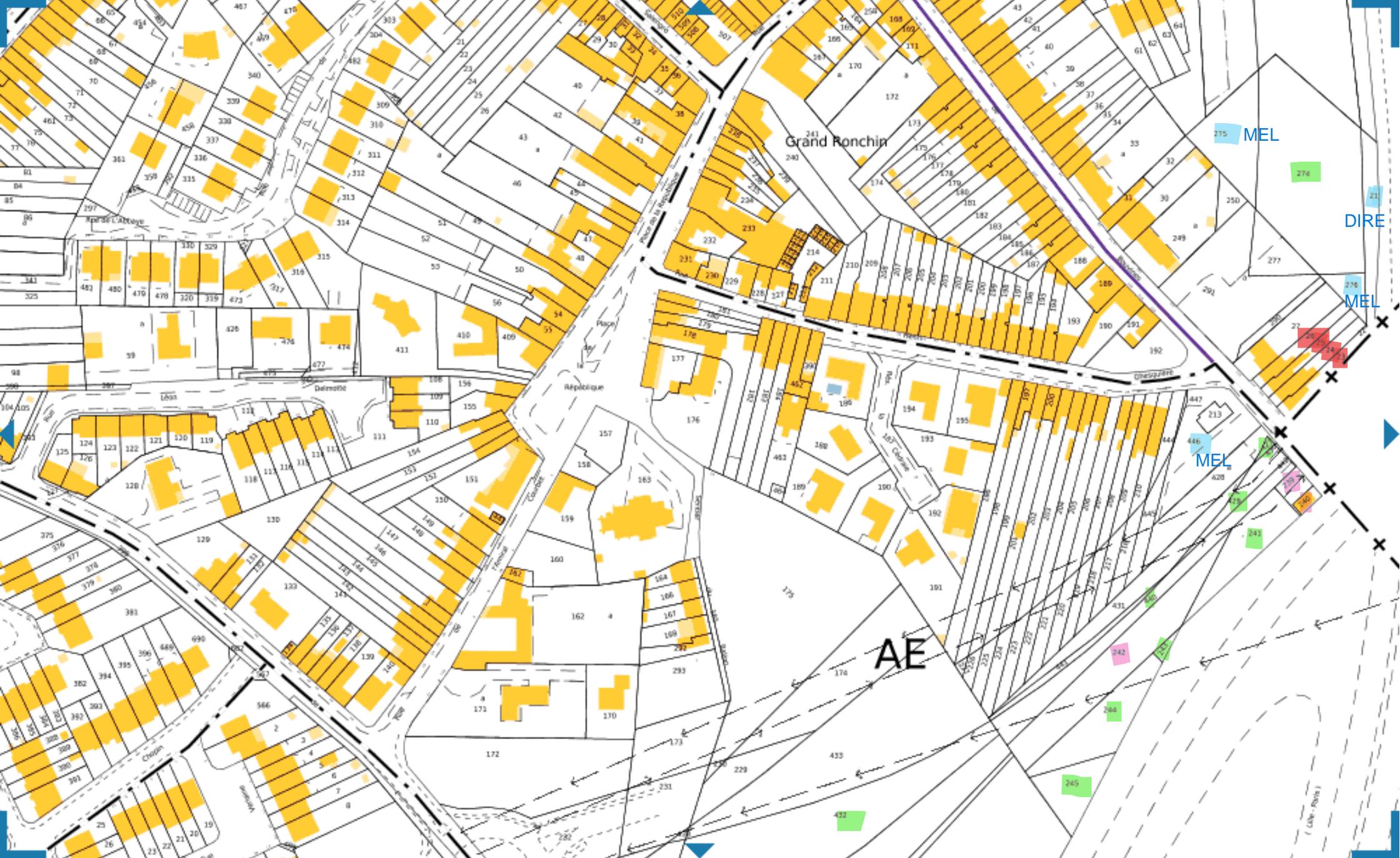
12 DIRE

16 DIRE

17 DIRE

17 MEL

18 DIRE



Grand Ronchin

AE

MEL

MEL

DIRE

MEL

(LW - PAYS)



